

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JANVIER 2009**

**Délibération
n° 2009.01. 8.B**

**Admissions en non-
valeur : budgets
principal et annexes
développement
économique, déchets
végétaux,
assainissement et eau
potable**

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 janvier 2009**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE

Excusé(s) représenté(s) :

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

ADMISSIONS EN NON-VALEUR : BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DECHETS VEGETAUX, ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Madame le trésorier et comptable de la ComAGA, chargée du recouvrement des recettes émises par cette dernière, vient de nous adresser, pour analyse et acceptation, des titres qui malgré les relances et poursuites entreprises, n'ont pu être encaissés.

Dans la mesure où toutes ces démarches n'ont pu aboutir, il convient d'annuler ces créances dont les motifs d'irrecouvrabilité sont principalement des procès verbaux de carence et des liquidations judiciaires.

Il s'agit, d'une part, de créances relatives au budget principal, d'un montant de **15 282,74 €**

ANNEE	MONTANT TTC
2005	181,52 €
2006	15 018,84 €
2007	79,70 €
2008	2,68 €
Total	15 282,74 €

D'autre part, de créances relatives au budget développement économique, d'un montant de **0,01 €**

ANNEE	MONTANT HT
2008	0,01 €
Total	0,01 €

De créances relatives au budget déchets végétaux, d'un montant de **58,77 €**

ANNEE	MONTANT HT
2004	58,77 €
Total	58,77 €

De créances relatives au budget assainissement, d'un montant de **6 911,68 €**

ANNEES	MONTANTS HT
1999	82,68 €
2001	144,74 €
2002	377,86 €
2003	4 371,81 €
2004	1 400,42 €
2006	534,17 €
Total	6 911,68 €

Et enfin, de créances relatives au budget eau potable, d'un montant de **4 248,52 €**

ANNEES	MONTANTS HT
2001	22,86 €
2002	44,48 €
2003	155,32 €
2004	1 813,27 €
2005	1 120,84 €
2006	1 085,14 €
2007	6,61 €
Total	4 248,52 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 27 janvier 2009,

Je vous propose donc :

D'ACCEPTER l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant :

- de 15 282,74 € TTC pour le budget principal,
- de 0,01 € HT pour le budget développement économique,
- de 58,77 € HT pour le budget déchets végétaux,
- de 6 911,68 € HT pour le budget assainissement,
- et de 4 248,52 € HT pour le budget eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 06 février 2009	Affiché le : 10 février 2009